

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

## **Forum Mondial sur la Migration et le Développement**

**Atelier thématique sur  
« Le changement climatique et mobilités  
humaines : vers des réponses dignes,  
coordonnées et durables »**

**\*\*\*\***

**Allocution d'ouverture de S.E. M. Omar Hilale  
Ambassadeur, Représentant Permanent du Maroc  
auprès des Nations Unies à New York**

**Rabat, le 24 mai 2017**

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

C'est un réel plaisir pour moi de participer à cet atelier thématique sur « le changement climatique et mobilités humaines : vers des réponses dignes, coordonnées et durables », organisé dans le cadre de la coprésidence marocco-allemande du Forum Mondial sur la Migration et le Développement.

Cette rencontre est doublement pertinente dans la conjoncture actuelle. D'abord, il s'agit d'une thématique qui prend de plus en plus d'ampleur sur la scène internationale, du fait des catastrophes naturelles qui se multiplient en raison des changements climatiques et les mouvements des populations qu'elles engendrent. Par ailleurs, son timing, au milieu des phases de réflexion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement et du processus menant au Pacte Mondial sur la Migration, lui confie un rôle déterminant dans les discussions sur cette thématique dans les deux processus.

Pour le Maroc, l'organisation de cet atelier sur cette thématique conforte, à la fois la politique solidaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, dans le domaine de la migration, ainsi que l'engagement Royal en faveur de l'environnement pour faire face aux défis des changements climatiques. Cet atelier s'inscrit, tout particulièrement, dans le sillage de la réussite de la COP22, tenue à Marrakech en novembre dernier.

C'est pourquoi je voudrais exprimer ma profonde gratitude et mes chaleureuses félicitations à la coprésidence du Forum pour son effort visant à attirer l'attention sur l'impact de ce phénomène si important pour l'avenir de notre planète.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

J'entamerai mon intervention avec une présentation sur le Pacte global pour une migration sûre, ordonnée et régulière décidé lors du Sommet de New York du 19 Septembre dernier sur les mouvements massifs des réfugiés et des migrants, et dont le processus d'élaboration vient d'être entamé il y a 2 semaines.

Comme vous le savez, dans la Déclaration de New York, les Chefs d'Etats et de Gouvernements « se sont engagés à lancer en 2016 des négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption, à l'occasion d'une conférence intergouvernementale prévue en 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ».

L'idée d'une telle Conférence ne date pas d'hier. En effet, dès les années 90s, il a été question d'organiser une Conférence qui traitera de la question de la migration de manière transversale. Cependant, les réticences qui existaient dans le temps n'ont pas permis la concrétisation de ce projet. Entre temps, d'autres initiatives et forums sur la migration ont vu le jour, se focalisant particulièrement sur l'aspect développement de la migration (Processus de Rabat, Forum Mondial sur la Migration et le Développement, etc.). Pour sa part, l'Organisation Internationale de la Migration s'est développée et a renforcée son action dans le domaine.

Si heureusement ou bien malheureusement, il a fallu attendre qu'une crise majeure touche le continent européen, avec les flux massifs de migrants et de réfugiés en provenance de la région arabo-maghrébine, suite aux crises et conflits qui ont touché la région, pour que la communauté internationale décide finalement de tenir cette Conférence et d'entamer le processus d'élaboration de ce Pacte, qui sera le premier de son genre. Faut-il le rappeler que la migration ne dispose pas d'un instrument international qui couvre l'ensemble des aspects liés à la migration. Il y a uniquement la Convention sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, qui souffre de sa non-ratification universelle. A ce jour, seule une cinquantaine de pays, majoritairement du Sud, l'a ratifié.

Cette Conférence, tant attendue, est désormais une réalité. Il s'agit là d'une occasion historique, un rendez-vous que nous ne pouvons pas rater. Il s'agit du tout premier grand rendez-vous onusien qui va traiter de la question de la migration dans sa globalité. Le Pacte qui sera adopté en 2018 sera, quant à lui, le document onusien de référence sur la migration.

Pour revenir au processus qui mènera au Pacte Mondial sur la migration, l'Assemblée Générale a adopté, le 6 avril dernier, la résolution 71/280, par laquelle elle a fixé les modalités des négociations intergouvernementales sur ce pacte.

Le processus menant au Pacte comprendra, ainsi, trois phases principales :

\* Une phase de consultations : il s'agit d'une phase de réflexion, durant laquelle une série de six sessions thématiques sera organisée sur des questions liées à la migration. Cette phase a été entamée les 7 et 8 derniers, par une première réunion à Genève sur les droits de l'Homme des migrants. La deuxième session sur les facteurs de la migration vient de s'achever, hier, à New York. Les quatre prochaines sessions se tiendront entre Genève, New York et Vienne. Elles traiteront des thématiques de la migration irrégulière et les voies de migration régulières, la coopération internationale et la gouvernance, la contribution des migrants au développement et le trafic des migrants. Des réunions de consultations au niveau des Commissions Economiques Régionales des Nations Unies sont également envisagées. D'autres consultations avec les parties prenantes, notamment la société civile, seront organisées en parallèle.

\* Une phase de bilan : C'est l'étape qui constituera le socle du Pacte sur la migration. A cet égard, une réunion préparatoire de trois jours se tiendra au Mexique au début de décembre 2017. Elle aura pour objectif de présenter et analyser les contributions issues du processus de consultation, tout en examinant les éventuels moyens de mise en œuvre du Pacte mondial, ainsi que les mécanismes de son suivi et de son examen.

\* Une phase de négociations : c'est la phase critique du processus. Un premier projet du Pacte sera préparé au début du mois de février 2018. Les mois qui suivront seront dédiés aux négociations intergouvernementales. Ces dernières doivent être finalisées avant la Conférence internationale sur la migration, initialement programmée à New York, en septembre 2018, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, c'est-à-dire, à moins qu'un pays se propose pour l'abriter.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

La thématique de l'atelier d'aujourd'hui est centrale pour la question de la migration en général, et pour le processus du Pacte Mondial sur la Migration, en particulier. En effet, hier à New York, s'est tenue la discussion thématique spécifique aux effets négatifs des changements climatiques et des catastrophes naturelles comme facteurs de la migration. Ce panel a été organisé dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> session thématique du processus de réflexion menant au Pacte, dédiée aux différents facteurs de la migration.

Je me réjouis de vous faire part d'un bref aperçu des discussions durant ce Panel. D'abord pour dire que le Panel a été riche en analyse, en idées et en propositions concrètes.

S'agissant de la substance du débat, il convient de relever une unanimité sur quatre principes :

1. L'importance de la question des changements climatiques comme facteur de la migration et la nécessité de sa prise en compte dans le Pacte -considérée comme une question de survie et non pas une simple migration choisie-. Il a été mentionné que cette question affecte une personne par seconde.

2. La complexité de la question de l'impact des changements climatiques sur la migration, ses multiples facettes et son inter-connectivité avec d'autres facteurs de la migration de natures politique et économique.

3. La responsabilité première des Etats de garantir la protection des personnes affectées par les changements climatiques, tout en soulignant la nécessité de la coopération internationale dans ce domaine. L'esprit de solidarité a été réitéré à plusieurs reprises.

4. L'existence de l'arsenal juridique nécessaire pour faire face aux risques des changements climatiques, en particulier l'accord de Paris émanant de la COP21, ainsi que du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030.

Dans ce contexte et afin de faire face aux impacts négatifs des changements climatiques sur la migration, deux démarches s'imposent : la prévention et la réduction des risques.

A cet effet, il est devenu impératif de mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur la migration à travers la collecte et l'analyse des données sur les facteurs climatiques qui affectent la mobilité humaine. Dans cette perspective, plusieurs propositions pourraient être faites :

1. Le besoin davantage de coordination entre la recherche scientifique et les politiques sur le terrain, notamment en impliquant les décideurs dans ces recherches ;
2. L'importance des recherches transdisciplinaires et des approches globales, complémentaires et cohérentes ;
3. Le renforcement des capacités dans le domaine de la résilience et la préparation aux risques climatiques ;
4. La mise en place de mécanismes d'alerte précoce et le renforcement de la prédiction ;
5. Le transfert des technologies ;
6. L'investissement dans les énergies renouvelables ;
7. L'utilisation des financements basés sur les prédictions (« *forecast based financing* ») ;
8. La complémentarité entre les programmes de développement et l'assistance humanitaire ;

En ce qui concerne les politiques de gestion de la migration due aux changements climatiques, des approches innovantes sont nécessaires, notamment :

1. La flexibilité et l'adaptabilité des politiques aux situations, en prenant compte qu'il n'existe pas de modèle unique (« *no one size fits all solution* ») ;
2. La dimension des droits de l'Homme comme élément central dans la protection des migrants ;
3. L'intégration du nexus ou du lien entre l'environnement, le développement et la migration dans les politiques nationales ;
4. L'aide à la reconstruction et l'importance de créer les opportunités pour le retour des personnes à leurs pays ;

5. Le principe de la responsabilité partagée, nécessitant une action conjointe de la communauté internationale ;

6. Le distinguo nécessaire des migrants climatiques et le traitement différents dont ils doivent bénéficier, notamment par l'instauration de visas humanitaires spécifiques ou la favorisation de la migration temporaire ou circulaire ;

7. Les accords de libre mouvement pour les personnes affectées par les changements climatiques, tel est le cas dans la zone de la CEDEAO pour les personnes touchées par les sècheresses.

La question de la vulnérabilité et le besoin de ne laisser personne de côté (« leave no one behind ») doivent être pris en compte. Il y a d'abord la vulnérabilité de certaines catégories de personnes, telles les femmes et les enfants, ayant des besoins spécifiques. Il y a surtout la vulnérabilité aux changements climatiques de certains pays, en particulier les Petits Etats Insulaires en Développement. Enfin, il y a la situation de vulnérabilité des personnes affectées par les changements climatiques et ne pouvant pas migrer.

Sur le Plan normatif et en plus de l'accord de Paris et du cadre de Sendai, il est temps de réaffirmer la pertinence des instruments relatifs aux droits de l'Homme, ainsi que d'autres instruments plus spécifiques tels que la Convention sur la désertification et la Convention cadre sur les changements climatiques. L'intégration de la dimension des droits de l'Homme dans la gestion de la migration, en mettant en œuvre pleinement et effectivement de ces instruments, permettra de réduire les risques des catastrophes et renforcera la résilience des Etats à ces derniers.

Par ailleurs, un accent particulier devrait être mis sur l'agenda de développement 2030. La mise en œuvre de cet agenda permet de limiter l'impact des changements climatiques sur la mobilité humaine, notamment en réduisant la vulnérabilité et partant diminuer les flux migratoires dus à ces phénomènes.



En effet, une analyse des 17 objectifs de cet agenda permet de confirmer ce constat. Certains objectifs ont un lien directe avec les changements climatiques et le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles (lutte contre les changements climatiques, énergies propres, infrastructures, villes et communes durables, consommation et production raisonnables, vies aquatique et terrestre), alors que d'autres ont un impact indirect (lutte contre la pauvreté et la faim, la santé et bien-être, l'éducation, l'Égalité, l'eau et l'assainissement, travail décent, paix et justice, partenariats).

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Pour conclure, je voudrais souligner que la tenue de cet atelier aujourd'hui est importante pour le processus menant au Pacte Mondial sur la migration. La thématique des changements climatiques et son impact sur la mobilité humaines sont au cœur de ce processus, comme en témoigne la discussion riche et fructueuse tenue hier dans le cadre de la session thématique sur les facteurs de la migration.

Les discussions de cet atelier peuvent être compilées et servir de contribution du Forum Mondial sur la Migration et le Développement au processus du Pacte. Les propositions et les idées qui sortiront de cet atelier vont alimenter la partie du Pacte qui sera réservée à la question des changements climatiques et leur impact sur la mobilité humaine.

**Je vous remercie pour votre attention.**